

**Séance officielle du mardi 13 juillet 2021**

## **RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL**

### **TARIFS DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE**

En lien avec ses domaines d'intervention, la clinique vétérinaire est amenée à appliquer des tarifs sur divers produits et actes tels que médicaments, vaccins, consultations et chirurgies.

Après avoir mis en application la grille tarifaire de la délibération n°362/2017 du 22 décembre 2017 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire, une mise à jour s'avère aujourd'hui nécessaire :

Au cours de ces dernières années, la Collectivité Territoriale a poursuivi ses investissements à la clinique vétérinaire, tant en matériel de suivi-diagnostic (tensiomètres électroniques, monitoring d'anesthésie, ...) qu'en matériel de soin (Laser thérapie, équipement de dentisterie équine, ...), et ce afin de répondre au mieux à la demande en constante évolution de suivi des propriétaires d'animaux de l'archipel.

Ce matériel a permis le développement de prestations nouvelles et de nouvelles modalités d'interventions qu'il convient de tarifier officiellement.

Par ailleurs, une augmentation significative du coût d'achat de nombreux consommables et produits de soins est survenue ces dernières années, et s'est accentuée encore depuis la crise COVID. Celle-ci n'a actuellement pas été répercutée sur le tarif des actes, dont certains se voient depuis facturés à perte.

Il convient donc d'intégrer ces surcoûts aux tarifs des prestations, tout en veillant à les rendre les moins sensibles possibles et en gardant la volonté de maintenir une politique tarifaire facilitant l'accès aux soins pour tous.

Enfin, certaines dénominations d'articles de la précédente délibération en rendaient la lecture ou l'interprétation délicate et méritaient donc d'être simplifiées ou clarifiées.

Aussi, je vous propose les aménagements suivant :

- La requalification de certains actes et prestations, visant à les rendre plus explicites ou à en redéfinir les contours,
- L'intégration d'actes ou de prestations récurrentes, jusqu'alors facturées en application de l'Article 6,
- L'extension de la réduction accordée par l'Art. 8 aux associations locales de protection animale, aux actes des articles 1 à 6 (correction de la précédente délibération).
- L'introduction de tarifs pour les rendez-vous non honorés, les mises en recouvrement et les frais de dossiers pour assurances.

Il convient de relever que les tarifs demeurent donc globalement inchangés par rapport à la précédente délibération (les nouvelles prestations inscrites étant déjà facturées jusqu'alors au tarif proposé, en application de l'Article 6).

Aussi je vous propose d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la clinique vétérinaire qui vous est présentée.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président,**  
**Bernard BRIAND**

**Séance officielle du mardi 13 juillet 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 193/2021**

**TARIFS DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°246/2017 du 11 juillet 2017 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1** : Le Tarif des consultations vétérinaires est fixé comme suit:

Consultation petits animaux .....	15,40 €
Consultation à domicile.....	23,00 €
Consultation nuit/weekend/férié .....	30,60 €
Visite de suivi moins d'une semaine.....	0,00 €
Visite de suivi après 8 jours .....	7,70 €
Déplacement.....	7,70 €
Consultation équidés/grands animaux .....	23,00 €
Visite déplacement chevaux nuit/weekend/férié .....	38,40 €
Certificat de chien mordeur (3 visites).....	46,10 €
Certificat de Bonne Santé ponctuel.....	7,70 €
Certificat de Bonne Santé régulier un animal .....	38,40 €
Certificat de Bonne Santé régulier plusieurs animaux.....	63,80 €
Evaluation comportementale .....	38,40 €
Délivrance médicament hors horaire .....	7,70 €
Supplément hors horaire en visite de suivi .....	15,40 €
Prise en charge d'un animal hors horaire sous l'autorité du vétérinaire et en son absence.....	15,20 €

**Article 2 :** Les médicaments administrés ainsi que ceux délivrés aux clients sont facturés au prix d'achat hors frais, majoré du taux de 65 %.

**Article 3 :** Le tarif des interventions courantes est fixé comme suit:

**Vaccination chien :**

Maladie de Carré+ Hépatite contagieuse+ Parvovirose + Leptospirose.....	32,00 €
Maladie de Carré+ Hépatite contagieuse+ Parvovirose + Leptospirose + Rage .....	43,40 €
Leptospirose .....	25,00 €
Rage.....	26,60 €
Pirodog.....	68,00 €

**Vaccination chat;**

Rhinotrachéite+Calicivirose+Panleucopénie+Chlamydiae.....	35,20 €
Rhinotrachéite+Calicivirose+Panleucopénie+Chlamydiae+ Rage.....	46,60 €
Rhinotrachéite+Calicivirose+Panleucopénie+ Chlamydiae+Féline Leucose Virus .....	58,30 €
Rhinotrachéite+Calicivirose+Panleucopénie+Chlamydiae + Féline Leucose Vims + rage .....	61,90 €
Féline Leucose Virus .....	47,30 €
Rage.....	26,60 €

**Vaccination équin:**

Proteqflu *te• (sans déplacement).....	44,50 €
----------------------------------------	---------

**Identification :**

Tatouage dermographe chien/chat (hors anesthésie) .....	19,10 €
Insert électronique chien/chat/nac/faune sauvage .....	51,00 €
Insert électronique équin + signalement (sans déplacement).....	94,40 €
Confirmation du signalement graphique équin (suivi et sans déplacement) .....	20,50 €

**Soins + div :**

Soins (petit) .....	7,70 €
Soins (petit/moyen) .....	15,40 €
Soins (moyen) .....	23,00 €
Soins (moyen/grand).....	30,70 €
Soins (grand).....	38,40 €
Euthanasie chat (hors consultation et injection) .....	18,00 €
Euthanasie chien < 10 kg (hors consultation et injection).....	21,60 €
Euthanasie chien 10 à 30 kg (hors consultation et injection).....	25,10 €
Euthanasie chien 30 à 50 kg (hors consultation et injection).....	33,60 €
Euthanasie portée jusqu'à 2 jours .....	0,00 €
Euthanasie portée de 2 jours à 15 jours (hors consultation et injection).....	7,70 €
Diagnostic de gestation jument (sans déplacement).....	17,60 €
Examen échographique.....	38,40 €
Examen Bucco-dentaires et nivellement des surdents Forfait par cheval (sans déplacement) .....	70,10 €
Autopsie.....	38,40 €
Tonte (<1 heure).....	39,60 €
Tonte (1/4 d'heure supplémentaire).....	9,80 €
Passeport .....	7,70 €
Radiographie (8" X 10").....	38,40 €

Radiographie (10" X 12") .....	44,80 €
Radiographie (14" X 17") .....	51,20 €
Radiographie supplémentaire (8" X10") .....	19,20 €
Radiographie supplémentaire (10" X 12").....	22,40 €
Radiographie supplémentaire (14" X 17").....	25,60 €
Sondage naso-œsophagien équin (sans consultation, sans déplacement).....	70,10 €
Prise de sang.....	12,80 €
Examen tonométrique.....	15,40 €
Examen microscopique avec coloration .....	15,40 €

#### **Hospitalisation :**

Forfait journalier sans nourriture .....	11,60 €
Forfait hospitalisation ½ journée sans nourriture.....	5,80 €

#### **Injection:**

Injection en cours de consultation .....	7,70 €
Cathéter .....	15,40 €
Mise sous perfusion (cathéter, ligne,1" poche).....	34,60 €

**Article 4:** Les interventions chirurgicales autres sont facturées forfaitairement incluant le matériel de ligature et de suture. Les anesthésies ainsi que les injections pré et postopératoire ne sont pas incluses.

#### Chirurgie autre :

Césarienne chienne.....	107,00 €
Césarienne chatte .....	83,70 €
Détartrage avec avulsion dents .....	51,00 €
Détartrage.....	38,30 €
Détartrage avec soins.....	51,00 €
Entérectomie.....	121,60 €
Entérotomie - Gastrotomie.....	108,70€
Entropion - Ectropion (par œil) .....	39,60 €
Enucléation .....	57,60 €
Laparotomie exploratrice .....	55,00 €
Laparotomie exploratrice avec biopsie(s) .....	62,40 €
Othématome (par oreille) .....	51,00 €
Prolapsus vaginal et/ou vésical.....	69,00 €
Réduction d'une hernie ombilicale simple.....	38,40 €
Réduction d'une hernie ombilicale complexe.....	51,00 €
Réduction d'une hernie inguinale simple.....	51,00 €
Réduction d'une hernie inguinale complexe.....	92,20 €
Tumeur mammaire (par demi chaîne) .....	93,10 €
Ablation d'un kyste .....	37,20 €
Ablation d'une tumeur (petite).....	38,30 €
Ablation d'une tumeur (moyenne).....	51,00 €
Ablation d'une tumeur (grande) .....	63,80 €
Enfouissement ou ablation glande de Harder (par glande).....	23,50 €
Blépharorrhaphie ou Tarsorrhaphie .....	19,10 €
Caudectomie chirurgicale .....	52,60 €
Sondage urinaire sur globe vésical.....	51,10 €

## **Anesthésie :**

Anesthésie chat.....	14,20 €
Anesthésie chien < 10 kg.....	19,10 €
Anesthésie chien 10 à 20 kg.....	25,60 €
Anesthésie chien 20 à 30 kg.....	32,00 €
Anesthésie chien 30 à 40 kg.....	38,40 €
Anesthésie chien 40 à 50 kg.....	44,80 €
Anesthésie chien > 50 kg.....	57,60 €
Anesthésie cheval debout.....	96,00 €
Anesthésie cheval couché.....	115,20 €
Tranquillisation cheval .....	44,80 €
Intubation .....	15,40 €

**Article 5:** Les interventions chirurgicales de convenances sont facturées forfaitairement incluant le matériel de ligature et de suture, les anesthésies ainsi que les injections pré et post opératoire. Le cathéter, l'intubation, les consommables d'hospitalisation ainsi que les médicaments ne sont pas inclus.

## **Forfait chirurgie de convenance :**

Forfait castration chat .....	61,40 €
Forfait castration chien < 10 kg.....	89,80 €
Forfait castration chien 10-20 kg.....	96,20 €
Forfait castration chien 20-30 kg.....	102,70 €
Forfait castration chien 30-40 kg.....	109,10 €
Forfait castration chien 40-50 kg.....	115,40 €
Forfait castration chien > 50 kg.....	128,30 €
Forfait ovariectomie chienne < 10 kg .....	119,20 €
Forfait ovariectomie chienne 10-20 kg .....	125,60 €
Forfait ovariectomie chienne 20-30 kg .....	132,10 €
Forfait ovariectomie chienne 30-40 kg .....	138,50 €
Forfait ovariectomie chienne 40-50 kg .....	144,80 €
Forfait ovariectomie chienne > 50 kg .....	157,70 €
Forfait ovariectomie chatte .....	90,80 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne < 10 kg.....	134,00 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne 10-20 kg .....	140,50 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne 20-30 kg.....	147,00€
Forfait ovario-hystéctomie chienne 30-40 kg.....	153,40 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne 40-50 kg .....	159,70 €
Forfait ovario-hystéctomie chienne > 50 kg.....	172,60 €
Forfait ovario-hystérectomie chatte.....	105,00 €
Forfait castration cheval debout .....	201,40 €
Forfait castration cheval couché .....	220,60 €

**Article 6 :** Les actes non référencés dans cette délibération seront laissés à l'appréciation du Vétérinaire dans l'esprit et la cohérence des tarifs appliqués à la Clinique Vétérinaire Territoriale.

**Article 7 :** En ce qui concerne les animaux de rapport, la consultation et le déplacement sont gratuits.

**Article 8 :** Il est accordé une tarification réduite aux associations locales de protection animale pour les actes et médicaments délivrés par les praticiens de la Clinique Vétérinaire, à hauteur de 30 % des prix fixés par les articles 1 à 4 bis de la présente délibération.

**Article 9:** La délibération n°246/2017 du 11 juillet 2017 fixant les tarifs de la Clinique Vétérinaire est abrogée.

**Article 10 :** La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Adopté**

19 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 16  
Conseillers votants : 19

**Transmis au Représentant de l'État**

**Le 15/07/2021**

**Publié le 16/07/2021**

**ACTE EXÉCUTOIRE**

**Le Président,  
Bernard BRIAND**

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (\*)

*(\*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.*